

# Jouez le jeu !

Stop aux dépôts sauvages



Tout déchet sauvage entraîne  
à une contravention de 2<sup>ème</sup> classe  
donnant lieu à une

**amende de 150 à 450 euros**

(3000€ en cas de récidive  
de dépôt à l'aide d'une voiture)

Ligne Info Déchets :  
05 55 89 86 06  
[www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)



évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE